



Droit de préemption pour vente appartement 1%

Par **trix**, le **25/02/2009** à **19:17**

Bonjour,

j occupe actuellement un appartement de mon employeur dans le cadre du 1%.celui-ci décide de vendre son patrimoine immobilier à une société qui nous garantit de poursuivre la location pendant 6 ans, mais propose en premier lieu la vente aux occupants. J'ai donc accepté l'offre de vente sous réserve de l'obtention d'un prêt conjointement avec 2 de mes enfants. Le notaire de mon employeur m'annonce maintenant qu'il ne veut plus concrétiser cette vente avec pour motif que je suis seule locataire et que mes enfants ne sont qu'occupants. Il ne m'est pas possible d'obtenir un prêt à mon seul nom. Le droit de préemption est-il légal dans ce cas et ne peut-il être partagé avec mes descendants au titre d'occupants de bonne foi? merci de toute l'aide que vous voudrez bien nous apporter.